

La revue des élus
et des collectivités
de Bretagne

Mars / Avril 2016
n° 254

La lettre de l'Arice

Association régionale d'information des collectivités territoriales



Dossier

Pages 4 à 10

Le PLUi, un outil de développement local

Rejoignez l'Aric sur Facebook !

www.facebook.com/aric.bretagne

Plus de 40 ans d'expérience au service des élus bretons
Organisme agréé par le Ministère de l'intérieur

aric
Le partenaire pour réussir votre mission d'élu

Communautés d'Agglomération et de Communes au 1er janvier 2017

| Communauté | 2016 | 2017 |
|------------|--------|--------|
| CA | 30 | 8 |
| CDC | 20 533 | 73 329 |

Cotes d'Armor Développement
Hier, à 13:57

Intercommunalité : une nouvelle carte au 1er janvier 2017
Le nouveau schéma de coopération intercommunale des Côtes d'Armor prévoit la création, au 1er janvier...

Arice Bretagne
Publié par Jérôme Guesdon (7) · 8 h

Un article de Ouest - France
<http://www.ouest-france.fr/.../reforme-territoriale-liffre-co...>

Réforme territoriale. Liffre-Cormier, c'est acté !
Aucun amendement n'a été déposé ce mardi matin, lors de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), validant la création de la communauté

PHOTOS

ÉVÈNEMENTS À VENIR
Workshop interdisciplinaire destiné...
lundi 8 juin 2016 à 12:00

Dans le prolongement de la réunion sur l'accessibilité qui s'est déroulée le 30 mars 2016 à Saint-Méen-le-Grand, nous proposons aux élus adhérents intéressés de continuer à échanger en nous rejoignant sur un groupe Facebook. Connectez-vous sur www.facebook.com/groups/accessibilite et demandez à appartenir au groupe.

Contact : Jérôme Guesdon,
chargé du réseau des délégués,
tél. 02 99 41 01 71, j.guesdon@aric.asso.fr





Édito

"Une chance à saisir"

Depuis la loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové) votée en 2014, le PLU intercommunal, déjà recommandé par la loi Grenelle II (2010), est une compétence obligatoire des Communautés de communes et autres EPCI à fiscalité propre. Avec une date butoir : mars 2017. Au lieu d'y voir un nouvel assaut technocratique contre les libertés, tâchons d'en faire une chance à saisir à la mesure des responsabilités que nous confère le code de l'urbanisme, dont il faut se rappeler les premières phrases : *"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences."*

Une chance pour bâtir un projet de territoire

Plus encore que le PLU instauré par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) en 2000, le PLU intercommunal nous invite à une vision globale, transversale, multidimensionnelle de notre territoire. Le diagnostic, première étape, est riche d'analyses sur la population, l'économie, l'habitat, les équipements, mais il comporte aussi une description des modes de vie, des déplacements de l'état de l'environnement, des milieux naturels, des paysages.

La richesse du tableau dessine le fond sur lequel les élus et les habitants vont tracer les lignes de l'avenir qu'ils veulent se construire et qu'ils inscriront dans leur projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Et donnons au mot durable tout son sens : pour le meilleur, pas pour le pire, ce que nous aurons dessiné va marquer le territoire pour longtemps.

Une chance pour faire vivre la démocratie

Car il ne faut pas voir dans le PLU une simple cartographie des zonages, dont le règlement est la légende. Si c'était le cas, ce serait une affaire d'experts, de technocrates, les élus se bornant à relayer ou à défendre les intérêts des propriétaires.

Sans négliger l'apport des spécialistes, nous devons y mettre aussi notre expérience, notre connaissance du territoire, notre capacité à construire des compromis : le projet doit être porté par les élus, par tous les élus. Il doit aussi être partagé avec les habitants, soit en direct, soit à travers les associations. Les habitants n'ont-ils pas eux aussi une expertise ? Leur reconnaître cette expertise dans ce moment crucial de la vie collective est un bon moyen pour redonner du tonus à la participation démocratique qui ne se manifeste pas qu'au moment des élections.

Paul Pabœuf, conseiller municipal à Questembert (56)



La lettre de l'Arice, la revue des collectivités territoriales de Bretagne (6 n° dont 1 dématérialisé + supplément)
 SITE INTERNET : www.aric.asso.fr - E MAIL : info@aric.asso.fr
 RÉDACTION : Aric, 13 place des Marelles, BP 27305, 35573 Chantepie Cedex.
 Tél. 02 99 41 50 07. Fax 02 99 41 51 33. DIRECTEUR DE PUBLICATION : Christian Urvo.
 RÉDACTRICE EN CHEF : Valérie Autissier. COMITÉ DE RÉDACTION : Yaman Froz, Valérie Autissier, Béatrice Erksen, Bernard Serrand, Marcel Monnier, Paul Coulon, Jean Bouet, Jérôme Guesdon, Luc Foucault, Pierre-Alexis Blévin, Michel Morin, Annie Pivette.
 ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Benjamin Grebot, Patricia Gressent, Jean-Pierre Ferrand, Françoise Gatel, Amélie Goossens et Camille Leperlier, Olivier Dulucq, Carole Contamine. ABONNEMENT ANNUEL : 46 euros.
 CONCEPTION ET RÉALISATION : Bayard Service Édition, BP 97257, 35772 Vern-sur-Seiche, Tél. 02 99 77 36 36. bse-ouest@bayard-service.com, www.bayard-service.com.
 SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Daunay. MAQUETTE : Christelle Karpikhine.
 CRÉDIT PHOTO DE COUVERTURE : F. Le Mouillour / Brest Métropole.
 IMPRIMERIE : Atimco (35-Combourg). ISSN : 0292 4730



Sommaire

Dossier

Le PLUi, un outil de développement local
pages 4 à 10

International

Voyage d'étude à Stockholm page 11

Région

Réforme territoriale en Bretagne :
efficacité et solidarité pages 12 et 13

Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité

Vivre debout page 14

La vie des collectivités

Un plan bois pour le Pays du Centre Ouest
Bretagne page 15

Le projet innovant du Pays de Liffré page 16

"Re-vitalisons les centres-bourgs" page 18

Point de vue

Grossir pour quoi faire ? page 17

Du côté des adhérents

Plus qu'une commune nouvelle
une commune "unique" page 19

Formation

Se former avec l'Arice page 20

Notes de lecture Pages I à IV

La lettre de l'Arice

Le prochain numéro de *La lettre de l'Arice* sera le n° 255
La transition énergétique : s'engager localement



Dossier

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permet d'élaborer un projet global en portant à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. L'objectif est de faire émerger les dynamiques et les enjeux de la communauté, tout en prenant en compte les spécificités territoriales de chaque commune. Cet outil qui donne une dimension nouvelle à l'action des élus communaux et communautaires nécessite une réflexion territoriale partagée, et la volonté d'un urbanisme cohérent. Deux conditions indispensables à la réussite de sa mise en œuvre.

Le PLUi au service du projet de territoire

La loi ALUR fixe à mars 2017 le transfert de la compétence PLU aux établissements publics de coopération intercommunale, sauf opposition d'une minorité de blocage. Plusieurs centaines d'EPCI, de toutes tailles, se sont lancées dans l'aventure au niveau national. En Bretagne, le mouvement prend de l'ampleur, au fur et à mesure que les élus s'intéressent à l'outil.



Benjamin Grebot, directeur de l'ADEUPa, agence d'urbanisme de Brest-Bretagne

Le PLUi est un plan local d'urbanisme élaboré à l'échelle de l'EPCI. Avec l'évolution des modes de vie, qui fait que nous habitons une commune, travaillons dans une autre, pratiquons nos loisirs dans une troisième, l'échelle intercommunale correspond, plus que la commune, à la bonne échelle pour structurer l'offre de logements, organiser les déplacements, penser le développement économique et l'offre commerciale, optimiser les équipements... Les EPCI voient d'ailleurs leurs compétences renforcées dans ces domaines : il devient cohérent qu'ils disposent de l'outil de planification qui permet de traduire leur projet en termes d'aménagement.

Mettre en cohérence les projets de développement

Élaborer un PLUi, c'est avant tout échanger, entre maires et élus à l'urbanisme, pour mettre en cohérence les projets de développement. L'expérience montre que, malgré le transfert de compétence à l'EPCI, les élus municipaux restent pleinement acteurs des choix d'aménagement et de développement pour leur commune. Et ils restent, bien entendu, compétents pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

L'expérience montre également que le PLUi permet d'aborder avec plus de leviers, les enjeux de revitalisation des centres-villes et de

lutte contre l'étalement urbain. Et parce qu'il est plus facile de se doter d'une capacité de pilotage technique à l'échelle de l'EPCI, les élus peuvent approfondir davantage les choix pour leur territoire qu'ils ne le feraient seuls face à un bureau d'études. Enfin, un PLUi coûte moins cher que la somme de PLU communaux.

Une évolution profonde de la planification

Bien sûr, un PLUi est une "grosse machine", qui suppose de s'organiser. On peut également se satisfaire d'une carte communale, ou encore craindre les conséquences d'un contentieux

qui fragiliserait l'édifice intercommunal. Ces objections sont à peser, dans un débat entre élus.

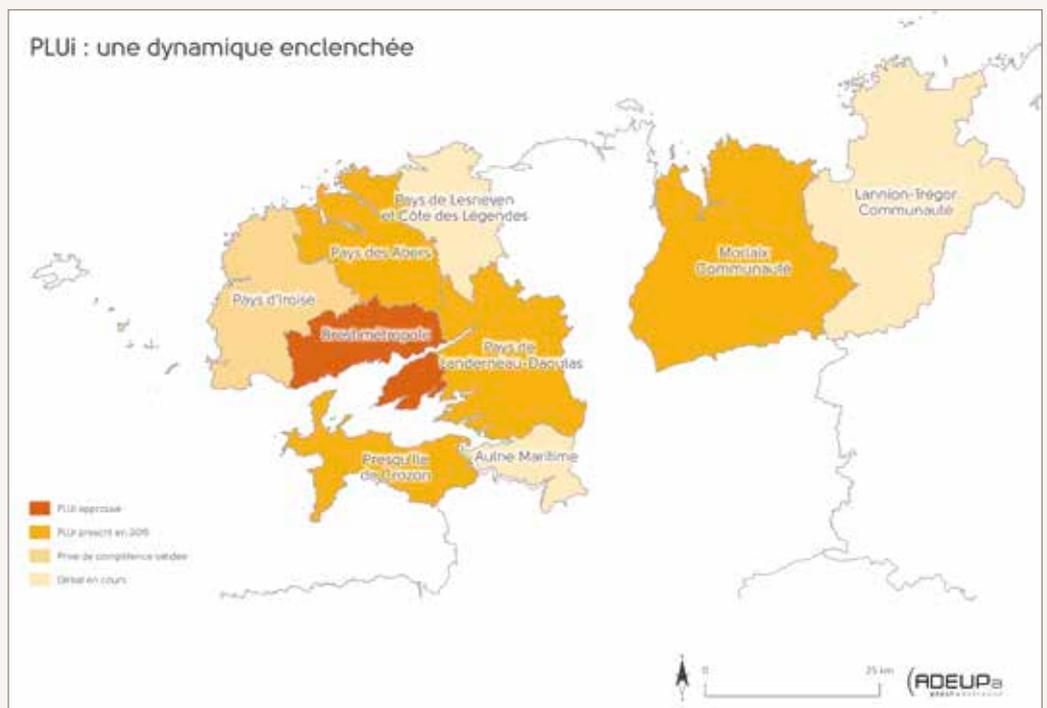
L'ADEUPa a accompagné la réflexion des élus de dix EPCI de l'Ouest breton. Cinq se sont déjà mis en route. Les cinq autres ne débattent plus de l'opportunité d'y aller mais du calendrier, dans le respect des procédures communales en cours.

Avec le PLUi, c'est une évolution profonde de la planification qui s'engage, au service du développement territorial.

Benjamin Grebot



» Contact
ADEUPa | Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne
18 Rue Jean Jaurès
29 200 Brest
Tél. 02 98 33 51 71
www.adeupa-brest.fr



Le PLUi de Brest Métropole concentre les énergies

Brest Métropole s'est dotée d'un PLU qui innove, en intégrant le PLH*, le PDU* et le PCET*, et en amenant élus et services à travailler différemment. Explications de Thierry Fayet, vice-président en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du plan climat.



Thierry Fayet, vice-président en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du plan climat.

En quoi votre "PLUi facteur 4" est-il innovant ?

Il a été le premier PLU intercommunal à répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement, en intégrant le PLH et le PDU de Brest Métropole. Nous sommes allés plus loin en y associant également le plan climat énergie du territoire, sur lequel nous étions en train de travailler. Cela avait un sens de faire des objectifs de ce PCET un fil rouge pour élaborer le document de synthèse des choix d'aménagement, d'habitat et de déplacements de la métropole pour les quinze prochaines années. Il est innovant, aussi, parce que l'élaboration de ce document "4 en 1" a amené élus et services à travailler en décloisonnant, dans la transversalité.

Quelle organisation avez-vous mis en place ?

Une gouvernance à trois niveaux : un comité de pilotage regroupant les maires, le président de Brest Métropole, les présidents des commissions, des directeurs de service, l'agence d'urbanisme qui nous accompagne. Un comité opérationnel avec les présidents des commissions, les animateurs de groupes de travail. Six groupes de travail thématiques où élus, conseil de développement, associations de protection de l'environnement, institutionnels se retrouvent. Nous avons également tenu compte des avis et remarques des conseils consultatifs de quartiers et de la population, recueillis lors des trois réunions publiques organisées dans chacune des huit communes de Brest Métropole, et via un site Internet dédié. Cette

façon transversale de travailler a été tellement concluante que nous continuons aujourd'hui à fonctionner de cette façon, deux ans après avoir voté le PLUi.

Un PLUi que vous remettez sur le métier chaque année...

Nous avons en effet choisi d'intervenir tous les ans : durant le premier semestre, nous étudions les secteurs à ouvrir à l'urbanisation, les modifications à apporter. L'enquête publique est organisée à l'automne. Le vote a lieu en décembre. La répartition entre communes se fait dans la concertation et la coopération, moins dans la compétition. On évite les modifications sans discussion des communes, les lourdeurs administratives, les enquêtes publiques qui se mélangent et coûtent cher. Le PLUi, outil de planification, devient un outil de pilotage, garant du développement équilibré de la métropole.

Comment réagissent les habitants ?

Cette façon de fonctionner est beaucoup plus claire pour la population, qui sait que, chaque automne une enquête publique a lieu et qui connaît après chaque été si telle ou telle zone classée 2AU sera prochainement urbanisée. Il est difficile d'intéresser les habitants à l'urbanisme, sauf quand les transformations impactent leur quartier. En modifiant chaque année le PLUi, on a créé une habitude sur laquelle il nous est plus facile de communiquer.

Propos recueillis par Béatrice Ercksen



» Contact : Hôtel de métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73 826 29 238 Brest Cedex 2 Tél. 02 98 33 50 50 www.brest.fr



Il est difficile d'intéresser les habitants à l'urbanisme, sauf quand les transformations impactent leur quartier.

*PLH : Un programme local de l'habitat est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

*PDU : Un plan de déplacements urbains est un document de planification qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

*PCET : Un plan climat énergie territorial est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique.

Comment faire le PLUi... et le beau temps !

Pourquoi un PLUi ? Pour les mêmes raisons qu'un PLU. La dimension prospective et l'ambition de faire face aux défis de l'aménagement du territoire de demain en plus. Comment élaborer un PLUi ? Comme un PLU. La solidarité territoriale et la volonté d'un urbanisme cohérent par rapport aux échelles des problématiques et des enjeux de développement en plus. Et la qualité du document fini repose sur le degré de mobilisation et d'exigence des décideurs.



Patricia Gressent, formatrice-consultante en urbanisme et développement local.

Le PLUi n'est pas l'addition des volontés municipales ni la compilation des documents de planification communaux. L'enjeu de l'élaboration d'un PLUi est l'émergence préalable d'un projet communautaire.

Ce projet communautaire, c'est le document prospectif qui, coordonnant les différentes compétences communautaires sectorielles, relève les défis de développement du territoire, tout en conciliant les spécificités intercommunales et les particularités communales. De plus, il doit permettre de mettre en place un programme d'actions.

Cela peut être un contrat de territoire, une charte, un Agenda 21 ou toutes réflexions préalables formalisées qui permettent d'avoir déjà débattu un certain nombre d'enjeux, défini une vision communautaire acceptée par tous les élus et validé des actions intercommunales.

Bref, élaborer un PLUi, c'est passer d'un urbanisme réglementaire à la parcelle à un urbanisme de projet. Comment ? Par la définition collégiale d'un projet communautaire ambitieux au service duquel le PLUi sera simplement ce qu'il est : un outil de mise en œuvre.

Sur le chemin du PLUi : pas d'ornières mais des bottes de sept lieues

Si la démarche d'élaboration d'un PLUi est la même que celle d'un PLU communal, le PLUi nécessite d'établir un dialogue permanent entre les communes et la

communauté. La loi ALUR organise donc lisiblement ce dialogue et renforce les mécanismes de collaboration au sein de l'intercommunalité : "conférence intercommunale des maires", orientations du PADD débattues au sein du conseil communautaire et au sein de chaque conseil municipal et débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme, entre autre. Le PLUi n'est pas élaboré par une "supracommunalité" qui l'imposerait à ses membres.

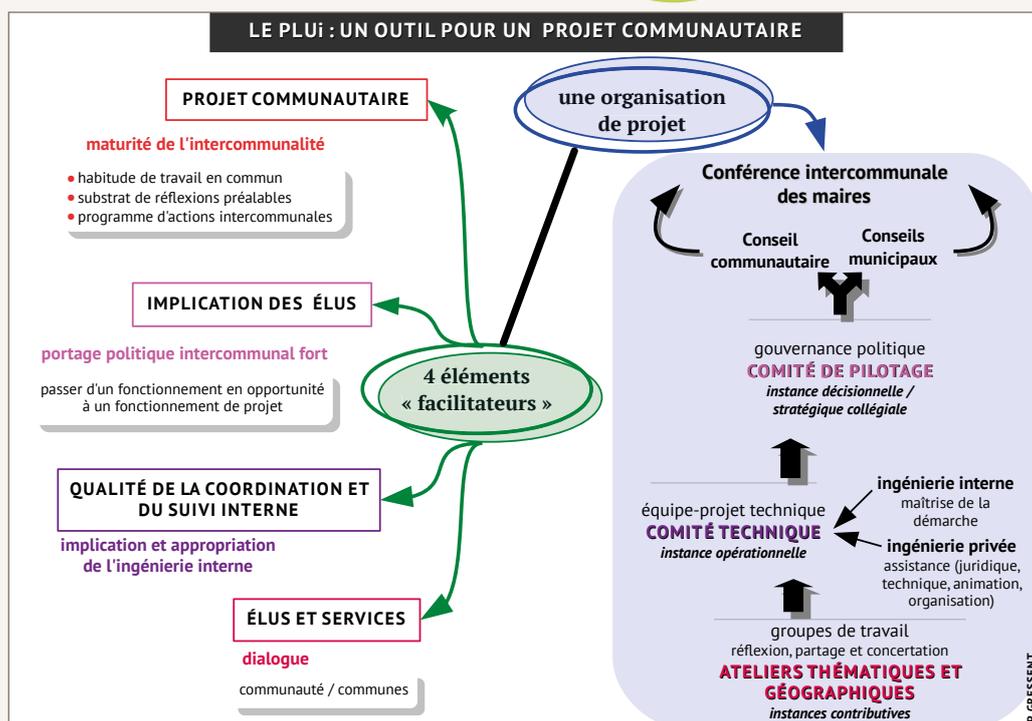
La communauté est libre de fixer ses modalités de travail. Il n'y a pas de recette-miracle mais quelques ingrédients de réussite : la maturité de l'intercommunalité, un portage politique intercommunal affirmé, un lien étroit entre les élus mais aussi entre les services communaux

et intercommunaux, une implication et une appropriation de l'ingénierie interne, la qualité et la maîtrise du pilotage.

Dans le délai d'élaboration d'un PLUi, il faut distinguer le temps incompressible de la procédure, du temps de l'appropriation et de la réflexion. Une appropriation et une réflexion insuffisantes constituent une pierre d'achoppement d'où jailliront les réticences de demain.

Donc pourquoi et comment élaborer un PLUi ? Et si, avant tout et au final, la réponse résidait dans l'ambition, la vision et la volonté politiques ?

Patricia Gressent





"Fortifier les identités de chacun et la diver

Dans le Coglais (35), la démarche de développement menée depuis de nombreuses années s'enrichit d'un Plan local d'urbanisme intercommunal. Louis Dubreil, vice-président en charge de l'urbanisme et du logement, Bernard Serrand, premier vice-président, et Deborah Troadec, chargée de mission, responsable de l'urbanisme, de l'habitat et des transports ont répondu à nos questions sur cette mise en application de la Loi SRU.

Comment caractérisez-vous le territoire intercommunal du Coglais ?

C'est un territoire de vie et de solidarité enraciné depuis fort longtemps dans l'expression d'une identité culturelle et d'une diversité d'offres économiques et sociales. Les élus et les citoyens sont habitués à se côtoyer, à travailler ensemble et à initier des actions concrètes pour un développement audacieux et harmonieux de ce pays.

Pour vous la démarche du PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Quand nous avons répondu à l'appel à projets du ministère en 2012, nous étions deux territoires en Bretagne, celui de la Métropole de Brest et notre territoire du Coglais. Nous étions alors devant une tâche importante et un long chemin à parcourir. Le fait d'avoir réalisé un Agenda 21 nous donnait un peu d'avance et d'assurance. De 2012 à 2015 nous avons réalisé le dia-

gnostic. Cette phase, plus longue que prévu en raison du renvoi du premier bureau d'études, a été riche en constats, en analyses et en propositions. Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué avec l'écriture du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PLUi, c'est donc un long chemin très formateur qui vient fortifier les identités de chacun et la diversité du territoire.

Pourquoi se lancer dans un PLUi ?

Depuis que l'autoroute A84 est venue structurer autrement notre territoire en le coupant en deux, il nous est apparu qu'il fallait tirer parti de ces éléments nouveaux et transformer en opportunités ce qui pouvait apparaître comme une menace. Continuer à réfléchir commune par commune à notre développement n'avait plus beaucoup de sens. Il nous fallait, bien sûr, réfléchir ensemble pour cha-

cune de nos communes dans leur diversité, mais aussi saisir les forces nouvelles qui étaient en germe avec cette nouvelle infrastructure.

Comment avez-vous obtenu l'adhésion des onze communes à ce projet ?

Une longue habitude de travail en commun, une capacité à expérimenter et une passion pour l'avenir de notre territoire sont en quelque sorte, pour reprendre l'expression de notre président, "l'ADN" du Coglais. Les craintes, il y en a ; il ne faut pas les nier mais les dépasser. Le fait d'avoir mené en même temps l'Agenda 21 et le PLUi a facilité les choses et rendu possible ce travail de cohésion et de cohérence.

Quelle concertation avec les habitants ?

Comment s'organise-t-elle ?

Des panels de citoyens engagés dans leurs milieux d'activités (économiques, sociaux, sportifs

» Contact :
Coglais Marches de
Bretagne, BP 22
35 460 Saint-Brice-
en-Coglès
Tél. 02 99 97 71 80
www.coglais.com

Le conseil communautaire
lors de la présentation
du PADD/PLUi.



ité du territoire"

et culturels) ont participé à des ateliers thématiques. Ceux-ci étaient animés par des techniciens et accompagnés par des élus. Des réunions publiques de restitution, des articles sur les supports de communication de l'intercommunalité, des sensibilisations aux enjeux du territoire, etc., ont été et seront utilisés aux différentes étapes de la démarche.

À quelle phase en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous abordons la délicate question des zonages et des règlements. Nous débattons de l'offre de logement que nous voulons. Nous essayons d'identifier, avec en ligne de mire la poursuite de l'Agenda 21, tous les éléments de diversification qu'il nous faut prendre en compte.

Innovier, ce n'est pas seulement réaliser quantitativement notre futur, c'est aussi le mettre en perspective de manière qualitative. Densifier, ce n'est pas seulement construire plus, c'est construire autrement. Tout cela nous amène à être dans la proximité avec chaque commune et dans la cohérence d'un territoire qui joue la diversité. Identité et diversité sont les deux mots-clés de notre démarche. Nous sommes engagés dans une année de travail jusqu'en mi-2017 où le document final doit être approuvé et mis en œuvre.

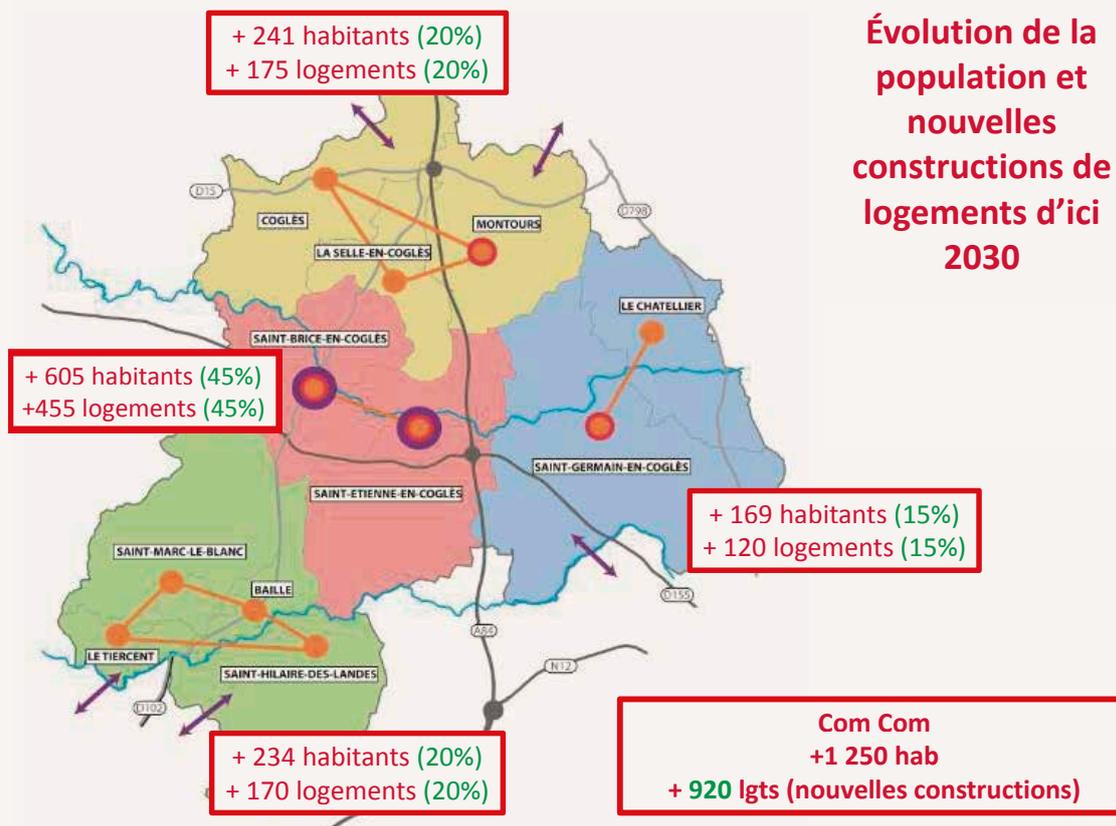
Propos recueillis par Paul Coulon



Construire le PLUi et notamment le PADD dans la logique des axes définis dans le cadre de l'Agenda 21

Le PLUi s'attachera à mettre en mouvement l'ambition de l'Agenda 21 basée sur quatre axes faisant du Coglais un territoire à 4x100 % articulé sur :

- une identité 100 % préservée sur un territoire ouvert sur l'extérieur,
- une ruralité 100 % assumée vecteur d'accueil et de liens,
- un territoire 100 % expérimental et connecté,
- une gouvernance 100 % participative et impliquée.



La Cideral en ordre de marche pour le 1^{er} janvier 2017

La Communauté intercommunale pour le développement de la région et des agglomérations de Loudéac (Cideral) fut lauréate de l'appel à projet national 2014 pour l'élaboration de son PLUi. Christophe Le Ho, vice-président en charge de l'urbanisme, nous présente la méthode utilisée et les répercussions sur les services de la communauté et des communes membres.



Christophe Le Ho,
vice-président en charge
de l'urbanisme

La Cideral a retenu le bureau d'études EAU (Environnement aménagement urbanisme) pour la réalisation de l'étude du PLUi pour un montant de 260 000 €. Cette mutualisation à l'échelle intercommunale a permis de réaliser une économie dans l'élaboration des documents de planification et d'éviter la multiplication des documents sectoriels. La Cideral estime à 700 000 € l'économie réalisée au niveau des 33 communes que compte aujourd'hui la communauté. Elle a aussi intégré le PLH et imposé un délai de 25 mois. Le PLUi sera opposable en janvier 2017. Pour limiter les risques de contentieux, la communauté s'est entourée d'un cabinet juridique et de garanties "démocratiques" : réunions publiques, informations largement diffusées.

Une réunion de travail sur le PLUi entre les élus de la Cideral et les bureaux d'études.



Un document unique d'intégration

Le PLUi a été conçu comme un document d'intégration des nouvelles communes de la communauté. La Cideral a connu et va connaître des agrandissements de périmètres. La méthode est toujours la même : intégrer de façon progressive les communes et les nouvelles compétences. Depuis 2006, l'instruction des permis de construire est gérée progressivement par la communauté. Christophe Le Ho insiste bien sur le fait "qu'il ne s'agit pas d'une perte de pouvoir, car le maire garde le pouvoir de signature" et ajoute que "les communes apprécient la rapidité de l'instruction, l'homogénéisation des règles, des zonages. Cela occasionne moins de complexité, de concurrence et parfois moins de pression sur les maires".

La réorganisation des services d'urbanisme

Le retrait des services de l'État et les prises de compétences progressives de la Cideral ont bouleversé les services des communes membres. Dans une logique de ressources humaines mutualisées, le service d'urbanisme de la Cideral s'est étoffé au fil du temps. Sept agents y travaillent aujourd'hui. Les missions, en complément de l'instruction sont : le conseil sur les permis de construire, la gestion du PLH, l'observatoire du logement et le conseil technique aux communes.

La commune de Loudéac (10 000 hab.) qui était la seule à avoir un service urbanisme, a transféré celui-ci vers la Cideral tout en conservant la signature des permis et l'accueil des particuliers. Elle conserve également les autorisations de travaux, la sécurité et l'accessibilité.

La Cideral apporte son expertise aux autres communes qui ne disposaient pas d'un service d'urbanisme structuré. "Nous avons dû lever les doutes, mais assez rapidement les élus ont compris que le service était mieux qu'hier, moins cher et que chacun restait maître chez soi" conclut Christophe Le Ho.

Jérôme Guesdon



La documentation de l'Aric

Ces notices sont faites pour aider les communes à rechercher dans leur propre documentation.

La base bibliographique est disponible sur le site Internet de l'Aric : www.aric.asso.fr (accès réservé aux élus et personnels des collectivités adhérentes).

L'Aric peut aussi prêter à ses adhérents les livres, les dossiers signalés - les revues peuvent être consultées sur place - et photocopier les textes officiels. Pour les communes adhérentes, les photocopies ne sont pas facturées.

L'Aric peut vous envoyer par télécopie (ou courrier) des bibliographies plus complètes sur les thèmes que vous lui indiquerez.

Aric, Tél. 02 99 41 50 07 - Fax 02 99 41 51 33 - Courriel : info@aric.asso.fr



Articles de revues, réponses ministérielles, jurisprudence

ACTION SOCIALE

Accueil des réfugiés : les communes sont prêtes et s'impatientent

En septembre 2015, la France s'est engagée à accueillir, selon une répartition européenne, 24 000 nouveaux réfugiés irakiens, syriens et érythréens. Des communes volontaristes, urbaines comme rurales, veulent répondre au souhait du gouvernement de loger les réfugiés dans de l'habitat diffus. Les collectivités sollicitées sur la partie logement et accompagnement social, les préfectures s'occupant de la prise en charge globale.

La Gazette des Communes, n° 8/2306, 6 mars 2016, 2 pages

Unis, face à la détresse sociale

Policiers et gendarmes se retrouvent de plus en plus face à des personnes - notamment les victimes - qui relèvent bien plus d'un accompagnement social que d'un traitement judiciaire. Un constat qui justifie la mise en œuvre récente d'un nouveau dispositif : la présence d'intervenantes sociales du Département au commissariat de Saint-Brieuc

et à la gendarmerie de Dinan. L'expérience est concluante
Côtes-d'Armor Magazine, n° 150, 31 mars 2016, 2 pages

Accessibilité : dernière "fenêtre" pour les Ad'AP (Agendas d'accessibilité programmés) en retard

Près de 375 000 établissements recevant du public étaient couverts par un Ad'AP mi-janvier. Il reste possible de se mettre en règle tant que le décret "sanctions" n'est pas paru.

Maires de France, n° 332, 29 février 2016, 2 pages

Des questions en suspens après la dissolution de CCAS

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), des petites communes ont dissous leur CCAS (Centre communal d'action sociale). Un soulagement pour certains, mais une décision prise parfois trop vite.

Maires de France, n° 332, 29 février 2016, 1 page

Aires de grand passage provisoires : pour que

l'accueil dure

Toulouse Métropole opte pour des aires tournantes, une solution déjà expérimentée dans d'autres territoires avec plus ou moins de bonheur. Le 10 novembre 2015, en proposant en conseil communautaire de Toulouse Métropole la création d'aires de grand passage provisoires pour les gens du voyage.

Maires de France, n° 332, 29 février 2016, 2 pages

Betton, ville Amie des Aînés

En 2050, un français sur trois aura plus de 60 ans. Alors que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a été promulguée en fin d'année, la municipalité a déjà engagé différentes actions pour mieux répondre aux attentes des personnes âgées : adhésion au réseau villes Amies des Aînés, réorganisation des services du CCAS avec la création d'un pôle accompagnement du vieillissement et le démarrage d'une étude sur les besoins des Bettonnais de plus de 60 ans sont les premières étapes.

Betton Infos, n° 401, 29 février 2016, Betton, 4 pages

Le vieillissement, nouvelle charge pour les départements

La charge des compétences sociales reste insuffisamment financée par la réforme de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et par les mesures inscrites en loi de finances, provoquant l'ire du président de l'ADF (Assemblée des communautés de France), Dominique Busseureau. Les quelques solutions marginales adoptées, touchant les aidants et l'hébergement, ne convainquent qu'à moitié, tout comme la mise en place d'une conférence départementale des financeurs.

Le Courrier des Maires, n° 298, 29 février 2016, 2 pages

Les collectivités se focalisent sur le maintien dans l'emploi

Les collectivités touchent au but en matière de taux d'emploi d'agents handicapés et portent maintenant leurs efforts sur la qualité de l'accompagnement. Pour les retardataires, il reste à optimiser l'emploi direct.

La Gazette des Communes, n° 7/2305, 28 février 2016, 2 pages

Articles de revues, réponses ministérielles, jurisprudence

COMMUNES NOUVELLES

Une commune nouvelle, ça fonctionne comment ?

Une commune nouvelle remplaçant les anciennes, elle sera soumise au droit commun régissant les communes. Quelques dispositifs dérogatoires viendront cependant s'appliquer, notamment si l'on garde le principe de communes déléguées.

La Lettre du Cadre Territorial, n° 496, 31 mars 2016, 2 pages

Communes nouvelles : comment se sont-elles nommées ?

Sur la liste rendue publique par l'Insee en 2015 des 317 communes nouvelles, il est intéressant d'observer comment ces nouvelles entités se sont nommées.

La Lettre du Cadre Territorial, n° 496, 31 mars 2016, 1 page

Quel avenir pour les communes nouvelles ?

Le parlement ayant décidé de prolonger de quelques mois les incitations financières à la fusion, les projets non encore ficelés pourraient voir le jour en 2016.

La Lettre du Cadre Territorial, n° 495, 29 février 2016, 1 page

Communes nouvelles : les incidences sur les structures existantes

La création d'une commune nouvelle impacte les anciennes communes, mais aussi les EPCI, structures syndicales, départements et régions situés sur le périmètre. Réussir la création de sa commune nouvelle implique

donc de bien anticiper les effets induits de celle-ci, notamment sur les structures existantes.

La Lettre du Cadre Territorial, n° 495, 29 février 2016, 2 pages

CULTURE

Dynamiser la lecture dans les communes rurales

Les communes rurales s'engagent de plus en plus à soutenir la lecture. Bibliothèques, animations, salons se multiplient, portés par des professionnels et des bénévoles passionnés.

Le Journal des Maires, n° 2, 29 février 2016, 2 pages

ÉLU LOCAL

Moralisation de la vie politique : les nouvelles obligations des élus

Les lois n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat sont venues fixer de nouvelles règles de "transparence et de moralisation" de la vie politique applicables, dès à présent, aux élus locaux. Au lendemain du renouvellement général des conseillers régionaux, il apparaît opportun de dresser un inventaire de ces nouvelles obligations.

Le Courrier des Maires, n° 298, 29 février 2016, 2 pages

Reconversion : vers un droit individuel à la formation pour les élus locaux

Le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur la pro-

position de loi concernant le droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux, déposée au Sénat le 23 décembre 2015 par Jean-Pierre Sueur. Les élus qui le souhaitent pourront bénéficier d'une formation, notamment pour préparer leur reconversion à l'issue de leur mandat. Ce nouveau texte complète la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, qui permet aux élus locaux de disposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, d'un droit à 20 heures de formation par année de mandat.

La Gazette des Communes, n° 9/2307, 13 mars 2016, 1 page

ENVIRONNEMENT

Circuits courts : acheter localement dans le respect du droit

Les circuits courts ont la faveur des collectivités. L'expression, qui caractérise une acquisition transitant par, au maximum, un intermédiaire entre le producteur et le consommateur, est couramment comprise dans le sens "d'achat local".

La Gazette des Communes, n° 6/2304, 21 février 2016, 1 page

Collecter les biodéchets

Généralisation du tri à la source des déchets organiques, qui constituent le tiers du tonnage des ordures ménagères : c'est l'objectif fixé par la loi de transition énergétique d'ici 2025. Atteindre cet objectif sans surcoûts exige de repenser l'ensemble de la collecte et d'actionner simultanément de nombreux leviers : recul des collectes des ordures ménagères résiduelles (OMR), distribution de "bio-seaux" et de sacs biodégradables, com-

binaison entre collecte séparée et compostage de proximité ou intégration de la collecte des gros producteurs.

Le Courrier des Maires, n° 298, 29 février 2016, 1 page

Cinq pistes pour faire face à l'urgence climatique

Retour rapide sur investissement et effet de levier sur le territoire, quand les collectivités jouent la carte des actions gagnant-gagnant.

Maires de France, n° 33, 31 mars 2016, 2 pages

Dinard inaugure le passage au compteur linky

Le déploiement du compteur communicant est aussi l'occasion de sensibiliser les habitants aux questions énergétiques.

Maires de France, n° 333, 31 mars 2016, Dinard, 1 page

Un engagement pour le climat

Lors de l'événement pour le climat "La pluie et le beau temps" organisé par Rennes Métropole le 25 septembre 2015, une charte d'engagement a été signée par le Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Gilles de Bel-Air, en collaboration avec les différents partenaires qui animent le territoire.

Info Castelnodaises, n° 80, 31 mars 2016, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, 1 page

La Gemapi

Un nouvel acronyme est né, la "Gemapi", pour gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Le terme ayant été créé, nous sommes tous enclins à considérer que le concept

qu'il recouvre est défini, que la compétence correspondante est déterminée, et que la notion juridique est connue. Fausse impression. L'étiquette ne dit pas grand chose sur le contenu : la Gemapi désigne un chantier, un projet et non une réalité.

Les Cahiers Juridiques,
n° 189, 29 février 2016,
3 pages

Instrument clé pour optimiser les actions : la planification

Quels bâtiments faut-il rénover en priorité et avec quel objectif ? Quel projet d'ENR (Énergies nouvelles réparties) privilégier sur le territoire ? Quel montage financier produira le maximum d'effet levier ? Comment inscrire la transition énergétique dans des documents d'urbanisme ? Que ce soit à l'échelle de la commune, de l'agglomération ou de la région, qu'il s'agisse de bâtiments ou de réseaux d'énergie, la planification émerge comme la clef permettant d'optimiser et massifier les actions des collectivités.

Le Courrier des Maires, n° 299,
31 mars 2016,
2 pages

INTERCOMMUNALITÉ

Schéma de mutualisation : où en sont les communautés ?

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) a rendu obligatoire l'adoption d'un schéma de mutualisation d'ici le 31 décembre 2015. Afin d'estimer l'état d'avancement de ces schémas au sein des communautés, l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) a réalisé une enquête flash en décembre 2015. Celle-ci révèle que 52 % des communautés ont adopté leur schéma à la date prévue par la loi et 34 % sont en train de l'élaborer.

Intercommunalités, n° 206,
31 janvier 2016,
1 page

L'agglomération mise sur l'art de vivre et de travailler

Sur son territoire, Vitré Communauté possède et gère quinze parcs d'activités communautaires implantés à proximité d'échangeurs autoroutiers. Le service aux entreprises prend aussi une dimension singulière grâce à la maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. Dirigée par un chef d'entreprise, elle regroupe onze structures, de Pôle emploi aux organismes de formation professionnelle, en passant par les chambres consulaires.

La Gazette des Communes,
n° 10/2308, Vitré
Communauté, 1 page

Mauges Communauté : les élus réinventent les relations communes/EPCI (Établissement public de coopération intercommunal)

Six communes nouvelles se sont unies dans une unique communauté d'agglomération. Tel est le pari qu'ont fait réaliser des élus du Maine-et-Loire.

Maires de France, n° 332,
29 février 2016, 1 page

FINANCES

Quels leviers actionner pour soutenir l'investissement en 2016 ?

Mesures d'État ou opportunités locales à saisir, argent frais ou facilités de trésorerie, effet de levier régional ou intercommunal, projets repensés dans le temps ou dans leur nature même... Les opportunités qui s'ouvrent aux collectivités pour soutenir l'investissement local en 2016 sont variées. Et tiennent parfois du pari dans la capacité des administrations locales comme de l'État à faire jouer à plein des dispositifs naissants.

Le Courrier des Maires, n° 298,
29 février 2016,
2 pages

Vendre son matériel en ligne et aux enchères, une solution simple et efficace

La simplicité et les coûts réduits de la vente aux enchères en ligne séduisent de plus en plus de collectivités. Souvent hésitantes au départ, elles découvrent la diversité des objets en vente et leur avantage en termes de stockage. Il faut néanmoins bien encadrer sa vente en amont, ne pas être trop gourmand pour éviter les mauvaises surprises et vendre rapidement.

La Gazette des Communes,
n° 7/2035, 28 février 2016,
2 pages

LAÏCITÉ/RELIGION

Les communes face au principe de laïcité

La France est une République laïque. Au-delà de l'affirmation du principe, comment cette laïcité doit-elle se décliner dans la gestion communale quotidienne ? Deux conceptions de la laïcité s'opposent. L'une considère que la religion relève de la sphère privée et prône l'interdiction de toute manifestation religieuse dans l'espace public. L'autre vise à préserver la coexistence des différentes croyances dans la sphère sociale.

Le Journal des Maires, n° 3,
31 mars 2016, 2 pages

Le principe de la neutralité religieuse s'applique-t-il aux élus ?

Si la neutralité des agents du service public constitue la première garantie de la mise en œuvre du principe de laïcité par l'État et les collectivités territoriales, les élus territoriaux et nationaux ne sont pas soumis en tant que tels, à cette obligation. De façon paradoxale, ils tirent de leur mandat l'obligation de représenter des institutions elles-mêmes soumises à une neutralité religieuse.

Le Courrier des Maires, n° 299,
31 mars 2016, 2 pages

LOGEMENT

Habitat participatif : se loger autrement

La loi ALUR a consacré l'habitat participatif en lui donnant un statut juridique qui légitime son existence dans les politiques publiques du logement. Une reconnaissance attendue par les acteurs de ce mode d'habitat qui favorise son déploiement, tant en zone urbaine que rurale.

Maires de France, n° 332,
29 février 2016, 5 pages

MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics : quelles règles pour le social et l'environnement

De nouvelles règles de commande publique encourageant les achats responsables entrent en vigueur en avril en Europe, mais sans "mode d'emploi".

Maires de France, n° 333,
31 mars 2016, 1 page

Maîtriser tous les seuils à respecter

La réglementation des marchés publics varie en fonction de différents seuils, dont certains sont mis à jour tous les deux ans par les instances européennes au regard de la parité euro/droits de tirages spéciaux et d'autres relèvent de la libre décision des pouvoirs publics français.

Les Cahiers Juridiques, n° 189,
29 février 2016, 2 pages

L'achat public, un tremplin pour l'économie circulaire

Dans un contexte de raréfaction des matières premières, tous les indicateurs confirment le besoin impérieux d'abandonner le système économique actuel, linéaire et qui gaspille ressources et énergies. Rompant avec ce schéma conduisant de l'extraction de matières à la production de déchets, l'économie circulaire prône la création de nouvelles ressources,

des boucles courtes, l'usage plutôt que la possession des biens. Pour enclencher cette mutation, la commande publique peut jouer un rôle majeur : en pesant de tout son poids sur la demande afin de faire évoluer l'offre des fournisseurs, de transformer les marchés, d'inspirer de nouvelles filières.

La Gazette des Communes, n° 6/2304, 21 février 2016, 3 pages

NUMÉRIQUE

La révolution digitale des territoires ruraux

Un projet de loi est en préparation pour combler les différences d'accès au haut débit et favoriser la prise en compte de la métamorphose numérique dans les petites communes.

Le Journal des Maires, n° 2, 29 février 2016, 2 pages

Des espaces publics numériques qui s'adaptent

Les espaces publics numériques évoluent en permanence avec l'apparition de nouvelles technologies, de services inédits, de réglementations revues et d'usages innovants.

Le Journal des Maires, n° 2, 29 février 2016, 1 page

La visioconférence pour limiter les déplacements

La visioconférence limite les déplacements et permet l'organisation de véritables réunions de travail. À condition d'être utilisée à bon escient.

Maires de France, n° 333, 31 mars 2016, 1 page

L'émergence du logement social 2.0 en faveur du maintien à domicile

Le vieillissement de la population et l'essor des technologies numériques vont conduire les bailleurs sociaux à doter les logements de nouveaux équi-

pelements. L'objectif est l'amélioration de la sécurité et du confort des locataires âgés. Il s'agit de faciliter leur maintien à domicile avec des solutions adaptées.

La Gazette des Communes, n°11/2309, 27 mars 2016, 2 pages

RESSOURCES HUMAINES

Crise et management au quotidien

La situation de crise ne touche pas que le secteur économique, elle peut aussi toucher les collectivités. Aux managers territoriaux de trouver le juste comportement, les bonnes stratégies qui leur permettront de surmonter cette crise et de redonner confiance à leurs équipes. Voici de quoi nourrir leur réflexion.

La Lettre du Cadre Territorial, n° 495, 29 février 2016, 2 pages

Le management public est-il un management comme les autres ?

Rétif à la gestion du changement le management public ? Au contraire, affirment Annie Bartoli et Cécile Blatrix dans un ouvrage de référence. C'est l'essence même des organisations publiques que de gérer le changement des processus et des politiques publiques. L'adaptation est leur défi permanent.

La Lettre du Cadre Territorial, n° 495, 29 février 2016, 2 pages

SANTÉ

Des produits naturels d'entretien pour améliorer la condition des agents et faire des économies

L'intercommunalité veut remplacer les produits chimiques par des produits naturels, préparés par les agents. La réduction de la toxicité des déchets, les conditions de travail des agents d'entretien et les

couches lavables de la crèche de Locmaria-Plouzané. Voilà ce qui a conduit la communauté de communes du pays d'Iroise à accommoder des recettes de grand-mère à base de bicarbonate, de vinaigre et de sel aux problématiques de ressources humaines.

La Gazette des Communes, n° 5/2303, 14 février 2016, 1 page

Prévenir les pratiques addictives au sein de la collectivité

La consommation occasionnelle ou répétée de substances psychoactives peut mettre en danger la santé et la sécurité des agents, et être à l'origine d'accidents du travail. Les risques liés aux pratiques addictives doivent faire l'objet d'une démarche de prévention et de prise en charge privilégiant l'accompagnement plutôt que la répression.

Le Courrier des Maires, n° 298, 29 février 2016, 2 pages

Lancer une maison de santé

Les maisons de santé sont une réponse à la désertification médicale. Mais il faut respecter un certain nombre de règles pour permettre leur émergence.

Maires de France, n° 333, 31 mars 2016, 2 pages

SÉCURITÉ

Comment les maires font droit à l'état d'urgence

Vigilants sur la sécurité de leurs concitoyens, attentifs à maintenir la paix civile, bon nombre d'élus s'interrogent sur la lourdeur et le caractère contreproductif de certaines des mesures imposées. La mise en œuvre de l'état d'urgence et sa prolongation suscitent des critiques, dont la présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme se fait vivement l'écho.

Le Courrier des Maires, n° 299, 31 mars 2016, 2 pages

Protéger les espaces scolaires et leurs abords

État d'urgence oblige, les établissements doivent mettre à jour leurs diagnostics de sécurité et élaborer des plans de mise en sûreté des élèves et du personnel.

Le Courrier des Maires, n° 299, 31 mars 2016, 1 page

TRANSPORT

Le téléphérique urbain prend son envol

Longtemps bridé dans son développement en ville, le téléphérique devrait voir son développement facilité hors des zones de montage.

Le Courrier des Maires, n° 298, 29 février 2016, 1 page

URBANISME

Les rapports de voisinage (mitoyenneté, servitudes ou plantations)

Les maires sont souvent sollicités pour l'application de règles relatives au droit de la propriété, notamment en matière de mitoyenneté, servitudes ou plantations. Bien que le code civil traite de la mitoyenneté, il n'en donne pas de définition.

La Vie Communale et Départementale, n° 1047 B, 29 février 2016, 16 pages

Choisir l'outil d'aménagement efficace

Les quatre principaux outils juridiques à la disposition des collectivités territoriales pour permettre l'aménagement de leur territoire sont la zone d'aménagement concerté, le lotissement, la cession foncière avec charges et le plan local d'urbanisme.

Les Cahiers Juridiques, n° 189, 29 février 2016, 3 pages

Les trames vertes, un bel outil de développement local

Voyage d'étude à Stockholm

Les trames vertes sont un excellent moyen d'offrir aux habitants de nos communes la proximité d'une nature riche et accessible, de relier des quartiers entre eux et de bien organiser les développements urbains – et ceci vaut aussi bien pour de petits bourgs que pour les grandes villes. Pour travailler sur ce sujet, l'association Nature & Culture organise, pour la quatrième fois, un voyage d'étude à Stockholm ouvert aux élus locaux. Explications.

nature & culture
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

» Contact :
association
"Nature & Culture"
pour un
développement
durable et solidaire,
agrée au titre de la
formation continue
1 place Jules Ferry,
56 100 Lorient
Tél. 02 97 84 70 27
www.natureetculture.asso.free.fr

Les trames vertes sont au cœur d'un projet municipal, parce qu'elles répondent à des attentes partagées par tous les habitants. Mais pour réussir leur mise en œuvre, il faut savoir s'y prendre pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants tout en créant des milieux aussi riches que possible en vie sauvage... et en maîtrisant les coûts de gestion. Il faut aussi savoir communiquer sur de tels projets, c'est-à-dire utiliser des mots et des arguments qui parlent à tout le monde.

Une solide vision politique, et les bons outils pour la mettre en œuvre

La ville de Stockholm est en pointe dans ces domaines, parce que les élus portent une vision politique solide et que les services emploient d'excellents outils, qui facilitent l'intégration de la nature dans les documents de planification. C'est aussi parce qu'ils savent faire la synthèse des valeurs écologiques et sociales de la nature en ville et les traiter sur le même plan.

Ces politiques ont des aspects transposables chez nous, même dans des petites collectivités. Elles peuvent nous aider à retrouver l'envie et l'énergie nécessaires pour concevoir de beaux projets pour la nature et les habitants.

Le plein d'idées pour un projet communal

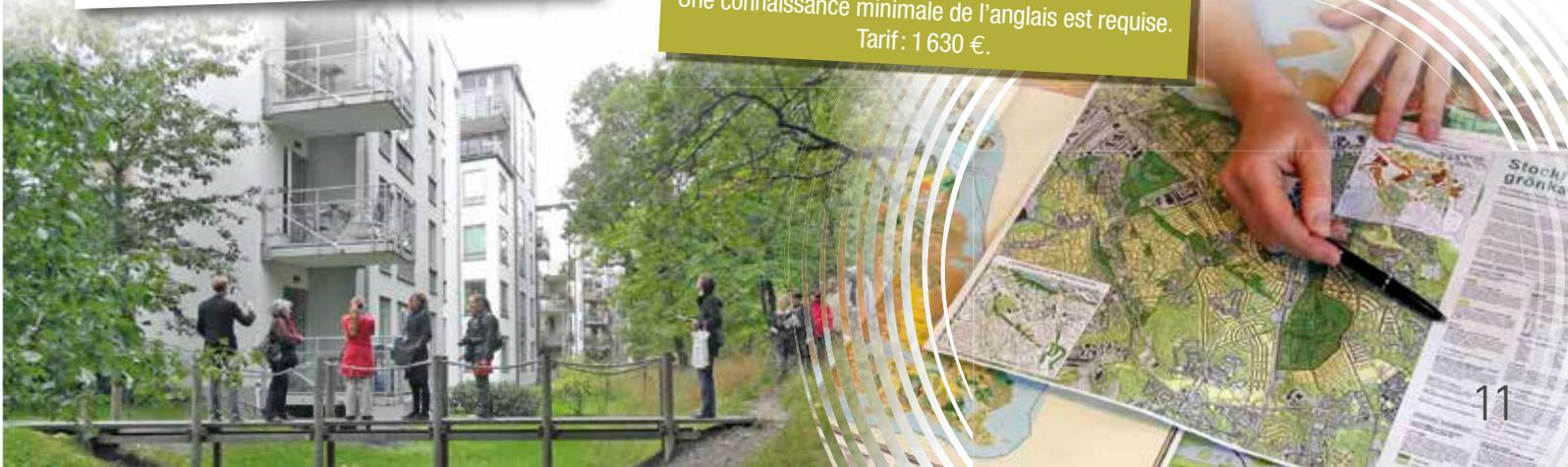
Durant ce voyage d'étude, vous allez analyser des espaces verts, apprendre comment on planifie une ville ou un quartier, découvrir les relations qui se tissent entre un parc naturel et la ville, évaluer les effets d'un projet urbain sur un espace vert, mesurer l'importance de la nature pour l'intégration des immigrés d'un quartier, échanger avec des acteurs locaux qui développent de nouveaux liens entre les habitants et la nature. Vous allez aussi, en cours de route, expérimenter une vraie politique de déplacements doux, permettant à des citoyens handicapés de profiter de la nature - un autre domaine où nous avons à apprendre de la Suède.

Vous allez, enfin, refaire le plein d'idées pour enrichir votre projet communal, et rapporter de quoi nourrir durablement votre travail d'élu ou de technicien. En ces temps difficiles pour nos collectivités, des expériences aussi stimulantes sont plus précieuses que jamais.

Jean-Pierre Ferrand,
association Nature & Culture



Infos pratiques
Le voyage se déroulera
du lundi 19 au samedi 24 septembre 2016.
Une connaissance minimale de l'anglais est requise.
Tarif : 1 630 €.



Les principales propositions du CESER

Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et

En 2014, le CESER appelait les collectivités à dialoguer entre elles pour rénover l'organisation territoriale de la Bretagne. Les lois de réforme territoriale ont confirmé la pertinence de ce message. Elles offrent en effet aux collectivités de réelles marges de manœuvre pour réorganiser leurs compétences. De plus, la contrainte financière les pousse à optimiser leur action sans attendre... et donc à travailler ensemble.

Cette étude du CESER montre que les collectivités de Bretagne s'engagent volontairement dans l'expérimentation de telles initiatives collectives. À partir de la présentation et de l'analyse de cas concrets, le CESER fait des propositions pour les aider à mettre ces réorganisations au service de projets de territoire au niveau local et pour les coordonner au niveau régional.

Des collectivités en mouvement

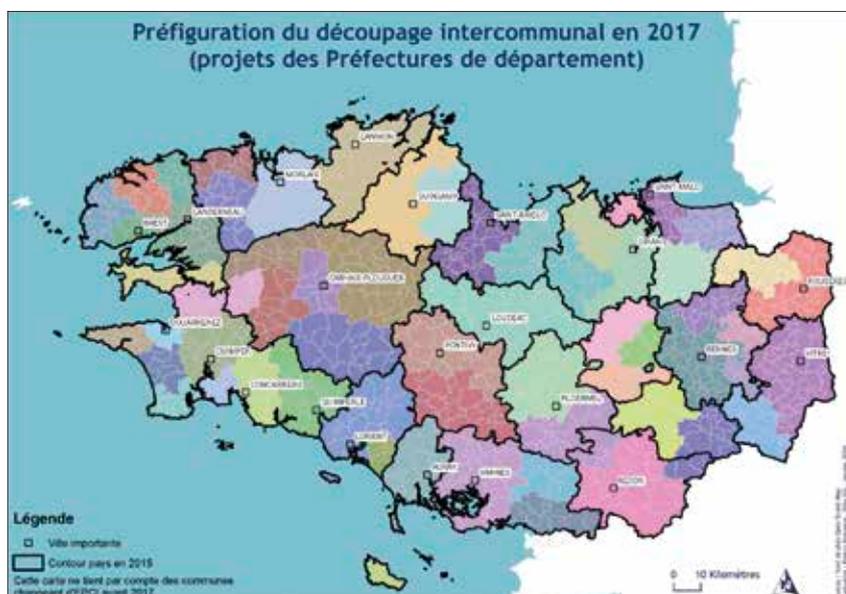
Vingt-six fiches permettent au CESER de mettre en lumière la diversité des solutions imaginées par les collectivités en Bretagne, qui vont des coopérations simples jusqu'à la fusion de structures, en passant par diverses formes de mutualisations. Certaines s'avèrent audacieuses, comme la transformation de la Communauté de communes du Mené en Commune nouvelle, ou encore la mutualisation intégrale des services de la ville de Brest et de Brest Métropole. La nécessité d'optimiser l'action publique est au cœur de chacune de ces évolutions. Les réorganisations volontaires et concertées de l'action des collectivités permettent en effet d'améliorer le service rendu tout en maîtrisant la dépense publique et parfois de réaliser des économies. Elles constituent aussi des occasions d'adapter leurs interventions à de nouvelles demandes. Le panorama dressé par l'étude montre une accélération des réorganisations, qui concernent désormais tous les niveaux de collectivités. Celles-ci sont donc entrées dans une période charnière de leur existence. Dans ce contexte, le fait que la Bretagne ne fusionne pas comme d'autres régions permet aux élu.e.s et aux agents territoriaux de concentrer leur énergie sur le dialogue avec les autres collectivités ainsi qu'avec la société civile.

Mettre le projet de territoire au cœur des réorganisations

En raison de l'urgence et de la complexité des réorganisations, les élu.e.s ont trop souvent tendance à

Les élu.e.s ont trop souvent tendance à sous-estimer l'importance d'associer les citoyens la société civile et les agents territoriaux à leurs réflexions.

sous-estimer l'importance d'associer les citoyens la société civile et les agents territoriaux à leurs réflexions. Ce faisant, ils se privent de capacités d'expertise utiles à la réussite des projets. L'enjeu n'est pas seulement technique ou comptable : pour le CESER, les réorganisations doivent aussi contribuer à renforcer le fonctionnement démocratique des institutions. Les coopérations, mutualisations, transferts de compétences et autres fusions sont en effet à considérer comme des moyens et non comme des fins. Pour le CESER, il est important de souligner la dimension fondamentalement politique de ces réorganisations, qui doivent être mises au service de projets de territoire. Ces initiatives peuvent alors être vues comme des occasions pour les élu.e.s de réaffirmer leur position au cœur de l'action publique locale. Il importe aussi d'y associer l'ensemble des parties prenantes. Les projets de territoire ont vocation à intégrer pleinement la cohésion sociale et la solidarité. C'est pourquoi leur élaboration doit partir des besoins des citoyens et s'appuyer sur un diagnostic des forces et fragilités des territoires.



solidarité

Vers une mise en cohérence des évolutions

L'analyse des initiatives recensées dans cette étude fait apparaître un certain manque de cohérence. Ainsi, la montée en puissance des Établissements publics de coopération intercommunale questionne la place des pays et des départements dans l'architecture territoriale de la Bretagne. Il en va de même pour l'affirmation des métropoles, qui doivent définir des leviers pour que leur développement bénéficie également aux autres territoires, avec lesquels elles entretiennent des relations d'interdépendance. La Région et les métropoles doivent par ailleurs trouver des modes d'action complémentaires. Un autre enjeu important réside dans une meilleure adéquation entre les notions de territoires de l'action publique et de territoires vécus. Enfin, les réorganisations visent à mettre en cohérence l'action des collectivités, notamment dans les domaines de compétences partagés. Elles ne suffisent toutefois pas à atteindre pleinement cet objectif, car les élu.e.s locaux ne disposent pas de tous les leviers nécessaires. À l'inverse, certaines solutions, visant, par exemple, à développer l'ingénierie territoriale, s'avèrent parfois redondantes. Il demeure donc indispensable de renforcer la coordination des collectivités dans bien des domaines.

Renforcer le dialogue autour des réorganisations

Deux conditions permettront d'ouvrir ce dialogue. La première est de parvenir à s'extraire des échéances à court terme pour penser les évolutions sur le long terme. Cela suppose de considérer les mandats actuels comme des mandats de transition. Les élu.e.s ont par conséquent la responsabilité d'utiliser toute la durée de leur mandat pour conduire les changements. Car si la décision politique peut être rapide, la mise en œuvre des réorganisations demande un pilotage et un suivi sur plusieurs années. La seconde condition est d'aller au bout de la logique des réorganisations et d'afficher rapidement leurs objectifs finaux, afin de donner aux citoyens et aux partenaires de la collectivité la visibilité qui leur permettra de se positionner et d'accompagner la démarche. Il convient en outre d'associer les agents aux réflexions, car ils sont les premiers concernés et peuvent apporter leur expertise technique ainsi que leur connaissance du territoire et des usagers. De même, il est nécessaire de s'inspirer des expérimentations visant à mieux associer les citoyens aux évolutions de l'action publique. Enfin, chaque projet de



Les rapports du CESER peuvent être :

- Téléchargés sur le site Internet : www.ceser-bretagne.fr
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande

territoire devrait faire l'objet d'un débat au sein d'une instance représentative de la société civile (CESER, Conseils de développement). Celles-ci possèdent en effet une expertise collective, construite dans le temps et utile à la réussite des projets.

Faire de la CTAP le lieu de construction d'un projet partagé

En complément au dialogue local autour des projets de réorganisation, il convient de créer les conditions d'un dialogue régional entre les différents niveaux de collectivités à propos de l'exercice de leurs compétences. La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) instaurée par la loi MAPTAM de 2014 a vocation à organiser ce dialogue, grâce notamment à des "conventions territoriales d'exercice concerté des compétences". Dans les faits, la portée de ses travaux dépendra de l'ambition que se fixeront les collectivités qui en sont membres. Alors que la CTAP de Bretagne n'a pas encore véritablement commencé à travailler ni adopté son règlement intérieur, le CESER propose d'en faire le pivot de la réorganisation de l'action des collectivités. La CTAP doit devenir effectivement le lieu de recherche d'une meilleure articulation des actions des collectivités de Bretagne. Elle pourrait ainsi travailler sur la délégation de compétences de l'État aux collectivités ou entre collectivités, sur la coordination de leurs interventions, sur la territorialisation des politiques publiques, sur l'accès à l'expertise, etc. Les nouveaux schémas régionaux prescriptifs y seront discutés. Leur présentation doit donner lieu à de véritables débats, susceptibles de les faire évoluer. Ces débats permettront aux collectivités de préciser ensemble le rôle des chefs de file et la manière dont leur action s'articule avec celle des autres acteurs.

Si la décision politique peut être rapide, la mise en œuvre des réorganisations demande un pilotage et un suivi sur plusieurs années.

“ Afficher rapidement leurs objectifs finaux, afin de donner aux citoyens et aux partenaires de la collectivité la visibilité qui leur permettra de se positionner et d'accompagner la démarche. ”

Rapporteurs : Marie-Martine Lips, Marie-Pierre Sinou et Martial Wesly

Vivre debout



Françoise Gatel,
présidente de
l'Association des maires
d'Ille-et-Vilaine

Par delà l'émotion du moment, le comité de rédaction a souhaité illustrer sa volonté de défendre la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Ainsi, depuis janvier 2015, vous découvrez à chaque édition de *La lettre de l'Aric*, une page spéciale consacrée aux initiatives locales ou au point de vue de personnalités qui témoignent de ces valeurs. Dans ce deuxième numéro de l'année, c'est Françoise Gatel, en sa qualité de présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine qui nous livre son témoignage.

Poursuivre notre chemin

La France, a besoin de la contribution de chacun dans nos différents engagements, qu'ils soient professionnels, bénévoles ou élus. Les Communes sont le socle de la république, l'espace où se construit jour après jour la cohésion sociale dans notre pays a tant besoin. C'est ainsi que nous résisterons et bâtirons un avenir d'espoir. Nous avons le devoir d'oser, de travailler, d'entreprendre et de construire l'avenir. Nous devons poursuivre notre chemin debout et solidaires.

Françoise Gatel

» Contact :
Association maires
d'Ille-et-Vilaine
Village des collectivités
1 avenue de Tize
35 235 Thorigné-
Fouillard
Tél.02 99 23 68 10
www.amf35.fr

Les attentats qui ont frappé notre pays en 2015, puis ceux de ces jours derniers à Bruxelles, qui nous ont glacés d'effroi, nous renvoient à la fragilité de la démocratie que nous croyons acquise à jamais. La douleur a rassemblé notre pays mais renforce aussi les tensions sociales. Les élus locaux ont rappelé avec force le 18 novembre dernier, lors du Rassemblement des maires de France, leur volonté d'être aux côtés de l'État pour assurer la sécurité de nos concitoyens et leur engagement à faire vivre au quotidien dans toutes les communes de France les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui font la force de notre République.



Rassemblement de citoyens à Chateaugiron
suite aux attentats perpétrés à Paris.

Un plan bois pour le Pays du Centre Ouest Bretagne

Investi sur la thématique du bois depuis 2008, avec l'appui à la création de l'association SITCOB et le lancement d'une expérience de gestion collective du bois sur Trémargat, le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB) souhaite élargir son champ d'intervention et mettre en place un plan bois, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux.

Le Centre Ouest Bretagne est connu pour ses ressources en bois importantes, aussi bien bocagères que forestières. Les arbres, feuillus comme résineux, font partie intégrante des paysages du territoire. Au travers de leur gestion (plantation, entretien, récolte), leur transformation et leurs utilisations, ils peuvent être à l'origine de filières ancrées dans le territoire, pourvoyeuses d'emplois, de lien social et producteur d'un matériau renouvelable.

La valorisation du bois est possible grâce à un tissu de maîtres d'ouvrage, d'acteurs locaux, publics et privés, artisanaux comme industriels, engagés. Ces acteurs se sont, pour certains, déjà regroupés afin de porter des actions collectives visant le développement des filières bois. Toutefois, leurs approches, très spécifiques à un type d'essence ou à l'échelle d'un territoire infra COB, ne se sont pas connectées. Ainsi, malgré les avancées que ces initiatives indépendantes ont permises pour que le bois soit reconnu comme une richesse sur le COB, on note que le recours à ce matériau dans les projets d'aménagement, de construction et/ou de chauffage n'est pas encore systématique, ni même l'étude de sa faisabilité.

Mieux connaître les ressources

C'est pourquoi le Pays du Centre Ouest Bretagne a engagé à l'automne 2015 une analyse concertée sur l'état et les enjeux des filières bois sur le territoire afin de mieux connaître les ressources, leurs utilisations, ainsi que les acteurs des filières. Celle-ci permettra, d'une part, de réaliser un diagnostic actualisé et élargi des filières bois, de mobiliser et mettre en réseau les acteurs mais aussi de faire reconnaître à tous, élus comme agriculteurs, propriétaires forestiers, professionnels et population locale, les plus-values économique, sociale et environnementale de ces filières pour le COB. Ce travail va être mené en collaboration avec Abibois, l'interprofession bretonne du bois, qui, forte de son savoir-faire, assurera la bonne articulation entre le projet territorial du COB et la dynamique régionale.

Amélie Goossens
et Camille Leperlier



Amélie Goossens et
Camille Leperlier,
chargées de missions
filière bois au Pays du
Centre Ouest Bretagne.



La valorisation du bois est possible grâce à un tissu de maîtres d'ouvrage, d'acteurs locaux, publics et privés, artisanaux comme industriels, engagés.



» Contacts :
Amélie Goossens et
Camille Leperlier
Pays du Centre Ouest
Bretagne
rue Joseph Pennec
22 110 Rostrenen
Tél. 02 96 29 26 53
a.goossens@centre-
ouest-bretagne.org
agriculture@centre-
ouest-bretagne.org
[www.centre-ouest-
bretagne.org](http://www.centre-ouest-bretagne.org)

Maisons Intercommunales

Le projet innovant du Pays de Liffré

Plutôt que d'investir dans un nouveau siège pour la communauté de communes, les élus ont décidé, dès 2009, de développer un programme de construction de bâtiments communautaires baptisé "Maisons Intercommunales".

Deux d'entre elles, à Chasné-sur-Illet et Ercé-près-Liffré, ont ouvert leurs portes en mai dernier. Isabelle Courtigné, vice-présidente de la communauté de communes, nous en dit plus sur cette initiative originale.



Isabelle Courtigné,
vice-présidente de la
Communauté de
communes du Pays
de Liffré, conseillère
départementale.

La Communauté de communes du Pays de Liffré située entre les bassins de Rennes et de Fougères regroupe cinq communes et compte 15 000 habitants. *"Il y a, chez nous, une réelle volonté de mettre en cohérence les différentes communes du territoire. On réfléchit collectivement nos projets. Tout le monde est gagnant, et malgré des sensibilités politiques différentes, on a une vision commune d'équilibre de notre territoire"* souligne Isabelle Courtigné. La volonté des élus était de localiser dans chaque commune du territoire intercommunal, un bâtiment pouvant accueillir des services de la communauté de communes : micro-crèche, école de musique, offices des sports... Cette déconcentration innovante de l'action communautaire garantit à chaque commune un seuil minimum de services, avec une répartition harmonieuse des équipements. Le Pays de Liffré se développe ainsi sur un système d'équilibre territorial entre une ville-centre, Liffré, et des communes assurant des services de proximité, *"tout en gardant un objectif*

de solidarité territoriale" ajoute l'élue communautaire également adjointe à Dourdain, plus petite commune membre (1 179 habitants).

Une première en Ille-et-Vilaine

Cette philosophie du développement des compétences intercommunales s'est construite dans le souci de faciliter la vie quotidienne des habitants, et la volonté de privilégier les liens directs avec les usagers. Véritables lieux de rencontre, ces Maisons Intercommunales contribuent également à rompre l'isolement social. Car ce sont bien des maisons qui ont été imaginées : des lieux de vie et de passage, de proximité, où les habitants se sentent bien. Ce concept innovant est une première en Ille-et-Vilaine. En effet, *"réunir dans un seul et même bâtiment une école de musique, une micro-crèche, un espace-jeux, une salle multi-activités et des bureaux de permanence des services à la population est sans précédent"* conclut Isabelle Courtigné.

» Contact :
Communauté de
communes du Pays
de Liffré
24 Rue la Fontaine
35 340 Liffré
Tél. 02 99 68 43 03
www.pays-liffre.fr

Le concept de Maison Intercommunale

- Minimiser, voire supprimer, les temps de trajets en voiture pour accéder aux services publics.
- Privilégier le développement des équipements publics dans des communes et faciliter ainsi l'accueil des nouveaux habitants.
- Prendre en compte les besoins des utilisateurs en privilégiant le dialogue autour des besoins.
- Mettre en œuvre des solutions techniques de construction pour réduire l'impact carbone des équipements (choix de la géothermie, bâtiment basse consommation)
- Mutualiser les espaces pour optimiser l'emploi de l'argent public.

Yaman Froz



Des élus du Pays de Liffré réunis autour de Loïg Chesnais-Girard, président du Pays et maire de Liffré, lors de l'inauguration de la Maison Intercommunale de Chasné-sur-Illet le 23 mai 2015.





Réforme des collectivités

Grossir pour quoi faire ?

La mise en application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) bouleverse bon nombre d'équilibres territoriaux. État des lieux en Bretagne.

A lors que la fructueuse histoire de l'intercommunalité à fiscalité propre avait été faite de patience, de projets et de compromis subtils, les lois de 2010 et 2015 pour accélérer le mouvement intercommunal ont eu commun la méthode rapide, géographique et préfectorale de schémas départementaux de coopération intercommunale, proposés par les préfets et validés ou pas par les commissions départementales d'élus.

Le seuil des 15000 habitants, fixé avec moult difficultés et divergences par la loi, sera respecté, dans toute la Bretagne, mais avec des configurations très différentes.

Aucune cohérence territoriale, mais de subtils équilibres politiques

En Ille-et-Vilaine, contrairement à 2010, tout ne se joue pas pour faire grossir Rennes. Désormais métropole, elle n'a plus à courir après des seuils de population. Mais les communautés qui l'entourent, comme Liffré, la fusion du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné s'acharnent à résister. Il n'y a aucune cohérence territoriale, mais de subtils équilibres politiques. Bécherel à 35 km de Rennes est métropolitaine quand Domloup à 10 km à vol d'oiseau n'y est pas. Les débats restent agités dans le Nord du département.

Dans le Morbihan, les frictions sont nombreuses dans le Pays de Ploërmel. Le Golfe du Morbihan se structure autour de Vannes et le Pays de Lorient ne bouge pas. C'est toujours les arrière-pays morbihanais, comme en 2010, qui sont au cœur des débats.

À l'Ouest rien de nouveau. Ou presque. **Dans le Finistère**, quelques regroupements obligés dans la Cornouaille, Châteaulin se constitue en communauté

d'équilibre entre Brest, Quimper, la presqu'île de Crozon et Carhaix. Le statut interdépartemental du Centre-Ouest-Bretagne et les visées expansionnistes du Poher sont toujours sources de frictions.

Restent les Côtes-d'Armor où tous les records sont battus ! Souvenons-nous qu'en 2010, il y avait 38 EPCI costarmoricains. Le préfet propose de passer à neuf, dont potentiellement sept agglomérations. Le territoire le plus rural de Bretagne devenant, par cette vue de l'esprit, le plus aggloméré de Bretagne. Des résistances et des réticences nombreuses dans cette course à la taille dans la perspective d'une DGF bonifiée.

Les effets d'une institution initialement positifs deviennent négatifs

Pour conclure, revenons aux travaux d'Ivan Illich. Il avait théorisé sur l'idée de contre-productivité : au-delà d'un certain seuil, les effets d'une institution initialement positifs deviennent négatifs. Il en est ainsi du système de santé, de l'école, des transports, de la croissance et du développement. La médecine finit par rendre malade, l'auto par créer des bouchons.

Plus une communauté est grosse, plus elle dépense, plus elle attend d'argent public. Toutes les études de la Direction générale des collectivités locales le confirment. On doit donc douter des économies d'échelle de ces grandes intercommunalités. Il serait pertinent de rapidement s'interroger si ces intercommunalités XXL ne vont pas créer plus de difficultés, plus de coûts, plus de technostructures, pour un service moindre et une démocratie affaiblie. Grossir pour quoi faire ?

“ Il serait pertinent de rapidement s'interroger si ces intercommunalités XXL ne vont pas créer plus de difficultés ”

Olivier Dulucq, élu local et formateur

Colloque foncier le 7 juin 2016 à Saint-Brieuc

"Re-vitalisons les centres-bourgs"

La revitalisation des centres bourgs représente un enjeu fort pour un grand nombre de communes, notamment bretonnes. Des collectivités de toute taille, communes rurales comme villes moyennes, sont ainsi confrontées à une perte d'attractivité de leur centre : départ des commerces et des services, logements vacants et souvent inadaptés aux critères modernes de confort, détérioration du bâti... Le tout allant souvent de pair avec l'implantation de commerces et de lotissements en périphérie, consommateurs de terres agricoles.



Carole Contamine,
Directrice générale de
l'Établissement public
foncier de Bretagne

Face à ce constat, élus et partenaires institutionnels se mobilisent pour agir. En témoignent une prise de conscience nationale et régionale avec la mise en place de l'Appel à manifestation d'intérêt national fin 2014 ou l'inscription de cette problématique au sein des politiques mises en œuvre dans le contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020. La multiplication d'initiatives récentes locales menées par les collectivités comme l'expérimentation conduite par l'Établissement public foncier de Bretagne avec huit communes permet d'aborder la question en pratique.

Mais comment passer de la volonté politique à l'action concrète ? Quels partenaires peuvent aider et quels outils et démarches mettre en œuvre ? Sur quels facteurs est-il possible de jouer ?

De nombreuses questions demeurent pour les élus qui souhaitent initier une démarche sur leur territoire.

Le colloque "re-vitalisons les centres bourgs" organisé le 7 juin 2016 à Saint-Brieuc par l'Établissement public foncier de Bretagne, mobilisé depuis trois ans sur le sujet, l'État et le Conseil régional de Bretagne, tentera d'apporter des réponses.

La matinée, organisée en plénière, permettra de mieux appréhender le phénomène de dévitalisation des centres-bourgs et d'aborder, à travers deux tables rondes, les freins à lever et les démarches qui peuvent être mises en œuvre pour y remédier. L'après-midi, quatre forums de retours d'expériences permettront d'approfondir les outils à disposition des collectivités et leur mise en œuvre concrète sur le terrain.

- **Forum 1 :** "Monter un projet de revitalisation de centre bourg en Bretagne : avec qui et comment ?"
- **Forum 2 :** "Leviers de revitalisation commerciale, grille d'analyse sociologique, référentiel foncier : focus sur trois outils"
- **Forum 3 :** "Habitants, entreprises, commerces et services : comment créer une dynamique pour attirer ?"
- **Forum 4 :** "Bâti ancien : atout ou contrainte ? Comment adapter le bâti de caractère à nos modes de vie ?"

Cet événement est organisé en partenariat avec l'Ademe, le groupe Caisse des Dépôts, l'AdCF et le Courrier des maires.



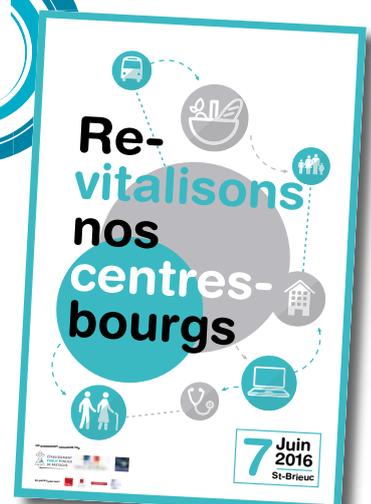
» Contact :
72 bld Albert 1^{er}
CS 90 721
35 207 Rennes Cedex 2
Tél. 02 99 86 79 90
Fax : 02 99 86 79 95
contact@epfbretagne.fr
www.epfbretagne.fr

Pour aller plus loin :

L'Arice organise au 2nd semestre 2016 une formation intitulée : "Logements vacants en centre-bourg". Inscriptions auprès d'Audrey Gaborel, 02 99 41 50 07, info@aric.asso.fr

Carole Contamine

Des collectivités de toute taille, communes rurales comme villes moyennes, sont ainsi confrontées à une perte d'attractivité de leur centre-bourg.



Du côté des adhérents

Plœuc-l'Hermitage

Plus qu'une commune nouvelle une commune "unique"

Plœuc-l'Hermitage, 4 121 habitants au cœur des Côtes-d'Armor, est devenue une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016. Une fusion qui fut menée tambour battant, sans pour autant oublier les étapes essentielles de communication et de concertation. Récit recueilli auprès des deux anciens maires, réunis aujourd'hui au sein de la même équipe municipale.

En mai 2015, Françoise Le Fur et Thibaut Guignard, respectivement maire de L'Hermitage-Lorge (750 habitants) et de Plœuc-sur-Lié (3 400 habitants) se posent la question d'une commune nouvelle. Entre ces deux communes géographiquement très imbriquées et historiquement liées par la forêt, leur destin semble étroitement lié. Elles partagent même une gare nommée "Plœuc-l'Hermitage" depuis 1850. Les deux maires se lancent alors dans l'aventure, en prenant toutes les précautions pour associer la population à ce projet.

Opération de déminage

Une fusion entraîne nécessairement des interrogations, des peurs du changement, d'identité. Le rôle des élus a été de préparer le terrain grâce à une communication claire et précise.

Pour ne pas entretenir les fausses rumeurs, ils réunissent les deux conseils municipaux le 18 juin. Pendant cette même journée, ils ont informé les agents des deux collectivités et les élus de la communauté de commune. Le 6 juillet a lieu la première réunion publique. Le 10 août, ils distribuent un dossier spécial de quatre pages à l'ensemble des habitants de L'Hermitage-Lorge et Plœuc-sur-Lié. Ils mettent toutes les questions sur la table sans tabou. Après l'accord de principe des deux conseils municipaux, une chargée de mission est embauchée pour traiter toutes les questions administratives. La deuxième réunion est suivie, le 14 septembre, par les délibérations concordantes des deux conseils municipaux, le même jour à la même heure, suivies d'une photo souvenir et d'un moment de convivialité. Une communication efficace, deux réunions publiques, un blog dédié, des bulletins réguliers ont permis de déminer le terrain.

*Françoise Le Fur
et Thibaut Guignard.*

Des actions symboliques

L'inquiétude sur l'identité sera rapidement levée, le choix du nom "Plœuc-l'Hermitage" (nom la gare) fait l'unanimité. Le 1^{er} janvier, la commune "unique" voit le jour avec un logo, une charte graphique, un timbre et un nouveau bulletin communal. Le nouveau conseil municipal, qui se réunit symboliquement à L'Hermitage-Lorge, avec les 37 élus, fonctionne comme un conseil municipal traditionnel. Il n'y a pas d'adjoint délégué par commune, ni de portefeuille territorial (sauf pour le secteur animations-associations). Parallèlement sont lancées des animations pour ancrer cette nouvelle commune : rallye sportif entre les deux communes, un conseil municipal des jeunes installé symboliquement avant celui des "aînés", sensibilisation spécifique des élèves de CM1 et CM2.

Tous les services sont conservés et même consolidés : la création d'une carte communale permet de sécuriser les cinq écoles primaires. Les services municipaux (70 agents) sont répartis entre les locaux de Plœuc-sur-Lié (administration générale) et L'Hermitage-Lorge (agence postale communale, comptabilité-finances).

Cerise sur le gâteau : cette fusion permettra de ne pas perdre 690 000 € de DGF jusqu'en 2020.

Jérôme Guesdon



» Contact :

Mairie de Plœuc-l'Hermitage

Tél. 02 96 64 22 00

[accueil@](mailto:accueil@plœuc-l'hermitage.bzh)

plœuc-l'hermitage.bzh

[www.plœuc-l'hermitage.](http://www.plœuc-l'hermitage.bzh)

[bzh](http://www.plœuc-l'hermitage.bzh)

[http://plœuc-l'hermitage.](http://www.plœuc-l'hermitage.bzh)

[over-blog.com](http://www.plœuc-l'hermitage.bzh)

Se former avec l'Arice

En 2015, l'Arice a formé près de 2 200 élus bretons. Le comité de rédaction a souhaité vous faire partager leur expérience en les invitant à prendre la plume. Témoignages.

Préparer et voter le budget

Janvier 2016 à Redon

Formateur : Johann Legendre



"Cette formation m'a permis de mieux comprendre les subtilités de la compta d'une commune. Le formateur nous a présenté tous ces chiffres d'une façon très simple et sa maîtrise de ce sujet m'a permis de rester concentré et de mémoriser son cours. Excellent formateur qui, du fait de ses compétences, a fait que cette journée est passée trop vite. Après cette formation, lors de la préparation du budget communal, la maquette fournie par le formateur permettra de visualiser les chiffres et avoir une gestion plus réaliste et éviter des dérives grâce à ses acquis."

Marc Blanchard, conseiller municipal à Pipriac (35)

Des produits bio et locaux en restauration scolaire, c'est possible

Janvier 2016 à Cesson-Sévigné

Formateurs : Franck Guillouzoic et Florence Busson



"Être élu, c'est rechercher en permanence l'efficacité pour le bien-être de ses concitoyens. Il en va de tous les sujets, dont celui de la restauration scolaire. Au cours de cette journée, les échanges avec les formateurs et le partage d'expériences entre élus locaux m'ont permis d'identifier les leviers d'actions, sans coût supplémentaire pour les familles, à mettre en œuvre pour assurer le respect de l'exigence de 20 % de bio dans les repas scolaires ainsi que pour intensifier le recours aux productions en circuit court. Ce fut également l'occasion de se mettre en situation dans le cadre de la mise en place d'un menu végétarien. Anticiper et agir étaient au menu. Merci aux formateurs et charge à nous, élus, d'aller plus loin sur le terrain."

Anne Genetay, conseillère municipale à Vezin-le-Coquet (35)

Collectivités locales et laïcité

Mars 2016 à Brest

Formateur : Olivier Bobineau



"La laïcité paraît comme une évidence, mais pourtant chacun en partage une vision différente. Faite avec une partie de l'équipe municipale, cette formation-action dynamique et passionnante nous a permis de reposer un socle commun de compréhension sur le sens de la laïcité dans l'histoire et le droit français. Ce travail sur la laïcité nous permet d'être mieux outillés pour proposer des politiques publiques qui soient respectueuses de la liberté de conscience individuelle, mais aussi gardiennes des valeurs républicaines."

Thierry Fayret, conseiller municipal à Brest (29)

Pour agir sur les questions foncières et agricoles

Mars 2016 à Andel

Formateur : Franck Guillouzoic



"Suivant régulièrement des formations Arice, j'ai été sensibilisé par cette préoccupation des enjeux agricoles et fonciers de notre territoire et par cette artificialisation "galopante" des espaces agricoles et naturels depuis 30 ans. Nous étions un petit groupe de dix, ce qui a facilité les échanges et les prises de parole au travers d'exemples. La qualité professionnelle de notre formateur n'étant pas étrangère à la réussite de cette journée."

Bernard Morel, conseiller municipal à Lamballe (22)

Être élu-e local-e

Février 2016 à Visseiche

Formatrice : Anne Bourguignat



"Conseiller municipal depuis 2014, il m'apparaissait indispensable de suivre cette formation pour appréhender davantage l'environnement de ma commune et le fonctionnement du conseil municipal. Au cours de deux séances très riches, nous avons pu aborder différents thèmes, en lien direct avec notre quotidien d'élus. Le contenu a parfaitement répondu à mes attentes, il m'a apporté les connaissances complémentaires nécessaires à l'exercice de mon mandat. Acquérir des connaissances pour les uns, les approfondir pour d'autres, cette formation est réellement déterminante pour chacun, nouvel élu ou non. Je remercie Anne, notre formatrice, pour son dynamisme, sa pédagogie et la qualité de sa prestation."

Éric Berthelot, conseiller municipal à Visseiche (35)

Méthodologie de projet

Mars 2016 à Lanvollon

Formateurs : Lucette Jaunet et Jérôme Guesdon



"J'ai souhaité participer à cette formation pour disposer des connaissances et outils nécessaires à la construction d'un projet. Rassembler autour d'un projet partagé, le comité de pilotage composé d'élus a, au travers de cette formation, et de la bonne pédagogie de l'intervenant, pu s'approprier une méthodologie pour le construire et s'enrichir d'échanges constructifs que ce soit tous ensemble, en groupes de travail ou en partageant l'expérience des différents intervenants. Ces deux journées de formation ont été riches et ont atteint leur objectif de cohésion, d'échanges et de vision partagée pour élaborer un projet."

Karine Passilly, adjointe au maire à Saint-Uniac (35)

